



— T H E —
MEDIA FACULTY

MANUEL QUALITÉ 2022

Sommaire

Qui sommes-nous ?	3
I – Les conditions d’information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus	4
II – L’identification précise des objectifs des prestations proposées et l’adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.	5
III – L’adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d’accueil, d’accompagnement, de suivi et d’évaluation mises en œuvre.	7
IV – L’adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d’encadrement aux prestations mises en œuvre.	9
V – La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.	10
VI – L’inscription et l’investissement du prestataire dans son environnement professionnel	11
VII – Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par des parties prenantes aux prestations délivrées	13



Qui sommes-nous ?

THE MEDIA FACULTY est un organisme de formation créé en 2008 par Jérôme Chouraqui pour répondre aux besoins des professionnels des médias.

THE MEDIA FACULTY a pour objectif :

- D'accompagner les professionnels de l'audiovisuel dans leur compréhension et leur adaptation aux nouvelles technologies,
- De bénéficier d'une mise à jour indispensable de leurs connaissances,
- D'acquérir de nouvelles compétences leur permettant une évolution constante dans leur carrière professionnelle,
- De développer leur savoir-faire managérial.

NOTRE PLUS-VALUE : faciliter les interactions professionnelles et encourager la création de nouveaux projets entre participants et intervenants grâce à notre réseau.

Les formations de THE MEDIA FACULTY, courtes (de un à trois jours) et ciblées, s'adressent aux professionnels des médias et des industries culturelles et de divertissement, de la création à la production, de la diffusion à la distribution. Elles suivent de près les évolutions de ces secteurs et les transformations des métiers.

Les intervenants sont tous des experts et des spécialistes reconnus, des professionnels de haut niveau venant d'horizons variés pour répondre ainsi aux besoins de tous : producteurs, programmeurs, responsables de programmes, juristes, distributeurs, publicitaires, journalistes, scénaristes, financiers, spécialistes en marketing, en ressources humaines, en nouvelles technologies...

Ces formations permettent aussi aux stagiaires d'élargir leurs échanges et leurs réseaux professionnels, de partager leurs connaissances et leurs expériences, et d'appréhender les évolutions et les mutations du milieu, pour continuer à apprendre et à comprendre.

THE MEDIA FACULTY collabore étroitement avec le médiaClub, association professionnelle regroupant aujourd'hui 1000 membres dans des entreprises audiovisuelles, cinématographiques ou encore digitales.

En 2014, en réponse aux requêtes de nos clients, The Media Faculty a développé plusieurs activités : le coaching carrière (outplacement, coaching et bilan de compétences), la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), et les formations sur mesure.

I - Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

1. Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, The Media Faculty délivre une information détaillée et vérifiable des prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation et conditions d'accessibilité aux personnes handicapées figurent dans l'offre de formations disponible sur le site internet ainsi que dans le catalogue de The Media Faculty.

2. Le prestataire diffuse des indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous diffusons des indicateurs de résultats adaptés à la nature de nos formations et des publics accueillis. Nous laissons en libre accès sur notre site internet les résultats de nos enquêtes de satisfaction ; et établissons de nouveaux questionnaires de satisfaction prenant en compte l'ensemble des prérogatives du référentiel sur ce sujet. Les résultats de nos enquêtes sont régulièrement mis-à-jour au fur et à mesure de la réception des retours de nos stagiaires.

3. Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés.

The Media Faculty ne propose pas de formations certifiantes.

II - L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.

4. Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous mettons en place une analyse des besoins des bénéficiaires en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s). Dans le cadre d'une formation intra-entreprise, cette étude se fait avec le commanditaire de la formation. Pour les formations interentreprises, le besoin est analysé avec le bénéficiaire par téléphone ou à l'écrit via un échange de mail et/ou et est formalisée par un bulletin d'inscription renseignant les informations permettant d'établir les différents documents tel que devis ou convention.

5. Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, The Media Faculty définit les objectifs opérationnels et évaluables de chaque formation, en les axant sur les compétences développées au cours de chaque module. A cet effet, des verbes d'action sont employés dans la définition des objectifs, et au sein du programme de chaque formation.

6. Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous établissons les contenus et les modalités de mise en œuvre de nos formations, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires. L'équipe pédagogique de The Media Faculty met ainsi à disposition des fiches de déroulé décrivant avec précision le processus pédagogique au cours des modules de chaque formation : le contenu pédagogique (théorique et pratique), la durée de chaque phase d'apprentissage ainsi que les modalités d'évaluation sont détaillées pour chaque module par nos formateurs.

8. Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, The Media Faculty s'assure en amont de chaque formation que les stagiaires détiennent les prérequis nécessaires au suivi de la formation. Des bilans de positionnement sont réalisés pour les formations exigeant des connaissances préliminaires et ou sur demande du participant, de son manager, et ou de la direction de la formation de l'entreprise à laquelle il appartient. Le bilan de positionnement peut s'effectuer sur la base d'un questionnaire écrit ou encore par entretien individuel. A l'issue du bilan de positionnement, notre équipe pédagogique effectue un diagnostic et détermine les aptitudes du stagiaire à poursuivre la formation.

III - L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.

9. Le prestataire informe les publics bénéficiaires sur les conditions de déroulement de la prestation.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous nous assurons que les bénéficiaires soient informés des conditions de déroulement de nos formations. A cet effet, nous mettons à disposition de tous notre règlement intérieur ainsi que notre charte de bonne conduite sur le site internet de The Media Faculty ainsi que dans les convocations.

10. Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous mettons en œuvre et adaptons la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires. Suite à l'analyse du besoin du bénéficiaire et un bilan de positionnement (proposé sur demande), nos équipes peuvent adapter la durée et le contenu des prestations, l'emploi du temps, la mise en place de groupes de niveaux. Les stagiaires sont tenus de remplir des feuilles d'émargement, et reçoivent des fiches d'évaluation et une attestation de formation à l'issue de la prestation.

11. Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous évaluons l'atteinte des objectifs de nos formations par les stagiaires. Les bénéficiaires sont évalués au cours de la formation via les questions proposées par l'intervenant, et auto-évalués à l'issue de la formation au travers de quiz.

12. Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous mettons en œuvre des mesures favorisant l'engagement des stagiaires lors des formations. Des supports pédagogiques interactifs variés sont utilisés tout au long de nos formations : quiz interactifs, jeux de rôle entre stagiaires et formateur(s), sessions de question/réponses, mises en situation etc... En favorisant l'engagement de nos stagiaires, nous souhaitons prévenir les ruptures de parcours et s'assurer du bon déroulement de nos prestations. En cas de volonté d'abandon de la part d'un stagiaire, une procédure d'accompagnement du stagiaire est disponible.

IV - L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.

17. Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous mettons à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié. Pour les formations en présentiel, The Media Faculty reçoit ses stagiaires dans une salle de formation pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes. Pour les formations dispensées en distanciel, nous utilisons des outils de visio-conférence variés. Un test technique est assuré en amont de la formation pour assurer un bon fonctionnement des outils et une bonne connexion pour les intervenants et les stagiaires.

18. Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux ...).

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous mobilisons et coordonnons les différents intervenants pédagogiques, administratifs, logistiques et commerciaux externes. L'organigramme de The Media Faculty, la liste des intervenants, leurs contrats de travail sont consignés au sein de la base de données de The Media Faculty.

19. Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, The Media Faculty met à disposition des stagiaires diverses ressources pédagogiques et leurs permet de se les approprier. Les supports de cours sont variés : présentations, diaporamas, questionnaires et notes. Toutes ces ressources pédagogiques sont transmises aux stagiaires lors de la formation.

V - La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.

21. Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous déterminons, mobilisons et évaluons les compétences de nos intervenants afin qu'ils soient le plus adaptés à notre offre de formation. Une analyse de leurs compétences et de leurs expériences académiques et professionnelles au regard des besoins du marché assure la conformité de leur profil pour dispenser les formations. Un document sensibilisation des personnels à l'accueil du public en situation de handicap est transmis en amont des formations.

22. Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, The Media Faculty entretient et développe les compétences de ses salariés. Un plan de développement des compétences est établi avec chaque membre de l'équipe pédagogique et commerciale, afin d'évaluer et cibler les compétences acquises et celles à développer. A l'issue du diagnostic, un plan d'action est mis en œuvre pour permettre aux salariés d'atteindre les objectifs établis, avec des propositions de formations spécialisées complémentaires, VAE, des entretiens individuels mais également un système de parrainage entre salariés.

VI - L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

23. Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous réalisons une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploitons les enseignements, via notre abonnement à Digiformag, Centre Inffo, Formalerte, Info Greff et France Compétences. L'organisme de formation The Media Faculty est en conformité vis-à-vis du Référentiel National Qualité et bénéficie de la certification Qualiopi.

24. Le prestataire réalise une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans ses secteurs d'intervention et en exploite les enseignements.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous réalisons une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans le secteur audiovisuel et en exploitons les enseignements, via notre abonnement à Satellifacts, Écran Total et médiaClub. Nos ressources humaines sont au cœur du paysage audiovisuel français, un atout qui garantit la pertinence de notre offre de formations.

25. Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous réalisons une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques via la participation à des évènements et conférences dédiés, permettant une évolution de nos prestations et en exploitons les enseignements. Nos modalités de formation évoluent en permanence pour s'adapter aux transformations de notre environnement et aux besoins des bénéficiaire (logiciels OBS, Zoho).

26. Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, The Media Faculty mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner et former les publics en situation de handicap. Nous travaillons et échangeons en permanence pour assurer des conditions de travail et de formation adaptées aux personnes en situation de handicap.

27. Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, The Media Faculty s'assure que ses formateurs respectent le référentiel national qualité de certification Qualiopi, en leur envoyant le manuel qualité. Nous engageons également à auditer le formateur sur ce référentiel. L'audit est par la suite consigné dans un rapport d'audit sous-traitant.

VII - Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par des parties prenantes aux prestations délivrées

30. Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, The Media Faculty réalise régulièrement des études de satisfaction auprès de ses interlocuteurs : bénéficiaires, opérateurs de compétences, commanditaires de formation et équipe pédagogique. Les résultats de ces études permettent d'adapter nos prestations aux besoins et attentes de chacun.

31. Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, The Media Faculty met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes. Les réclamations peuvent être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : reclamation@themediafaculty.com.

Un guide recensant les différents types de réclamations pouvant être reçues ainsi que les modalités de gestion est disponible.

32. Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.

Conformément aux critères de certification Qualiopi, nous mettons tous les ans en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse et la synthèse des appréciations et des réclamations. The Media Faculty s'engage à adapter ses formations vis-à-vis des besoins et des attentes des bénéficiaires.